



Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000
Original



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Champagne 52 - 4950 Waimes



Effectué le :
29/04/2024 15:57 - 17:23



Effectué par : MICKAEL DELFOLIE (3894)

Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom : GROSJEAN Frédéric
Adresse : Rue du Wèrhê 30- 4950 Waimes

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom : ██████████
Adresse : Champagne 52 - 4950 Waimes

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte : 100 260 447
Adresse : Champagne 52 - 4950 Waimes
Code EAN : Code EAN non communiqué
N° Compteur : 1SAG3200011529
Compteur index jour : 59,085
Compteur index nuit : 22,753
Type d'installation : Inst. NON-DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Dérogations	- Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	400+N
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	16
Nombre de circuits	37
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	40
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	4

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
X Différentiel général	40	300	A



Rapport

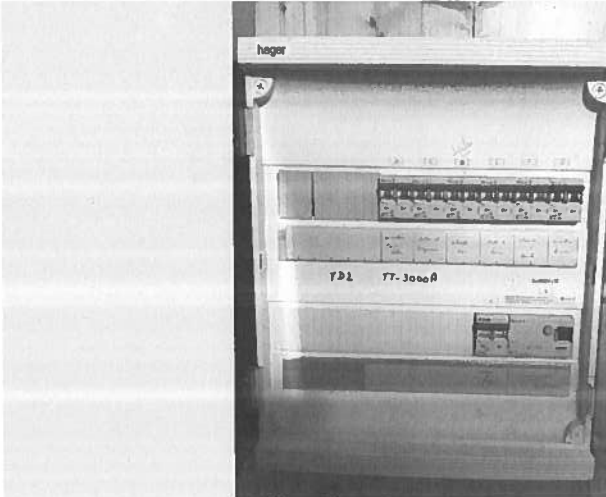
Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

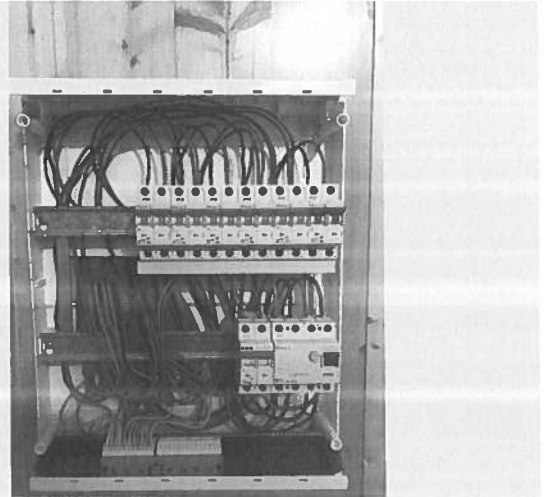
Description de l'installation électrique

TD2

Courant court-circuit présumé maximal (A)	3000
Localité	Cuisine
Schéma liaison terre tableau	TT
Tension d'alimentation (V)	400
Utilisation technique filiation	Non
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	1
Nombre de circuits	7



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

TD3

Courant court-circuit présumé maximal (A) 3000

Localité Escalier

Schéma liaison terre tableau TT

Tension d'alimentation (V) 400

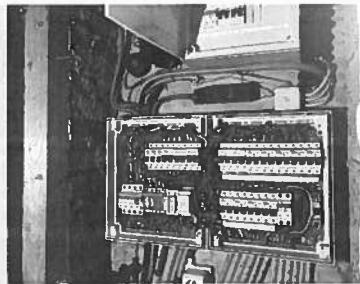
Utilisation technique filiation Non

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel 1

Nombre de circuits 20



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)

TGBT

Courant court-circuit présumé maximal (A) 3000

Localité Sas technique

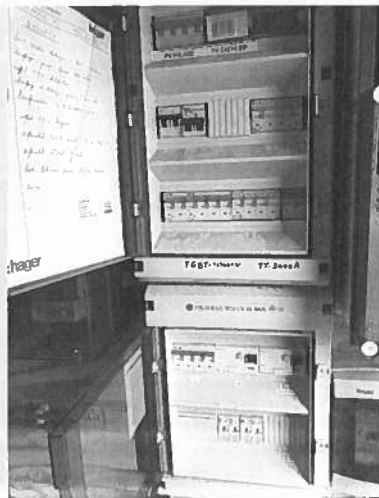
Schéma liaison terre tableau TT

Tension d'alimentation (V) 400

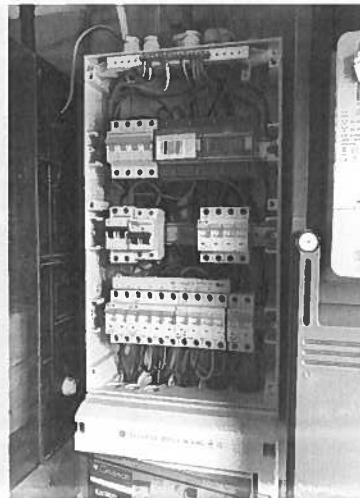
Utilisation technique filiation Non

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel 2

Nombre de circuits 10



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur (Ω)	28.9

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	Grosjean J, Grosjean J, Grosjean J
Schémas de circuits - version	00, 00, 00
Schéma de circuits - date	29-08-2016, 30-08-2016, 30-08-2016
Plan de position	dérogation partie 8 d'application.
Plan de position des prises de terre	dérogation partie 8 d'application.
Document des influences externes - référence	Grosjean J
Document des influences externes - version	01
Document des influences externes - date	30/08/2016
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile - Référence	Grosjean J
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile - Version	00
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile - Date	29/04/2024

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Ok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Ok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	28.9
Valeur du niveau d'isolement général (M Ω)	1.04
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Ok



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

Infractions constatées

- Néant

Remarques

DOCUMENTS

- Il n'y a pas de circuits critiques dans l'installation électrique suivant les informations fournies par l'exploitant ou son représentant. (L1: 5.6.1.; L3: 5.7.1.). Mr Dethier
- Il n'y a pas d'installations de sécurité dans l'installation électrique suivant les informations fournies par l'exploitant ou son représentant (L1: 5.6.1.; L3: 5.7.1.). Mr Dethier



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61317226/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique non-domestique est tenu d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans ses attributions ainsi que le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.